4_ANNEXES

4.2_ANNEXES SANITAIRES

NOTICE

Plan **L**ocal d'**U**rbanisme

Boscamnant

APPROUVÉ
LE 13/10/2026

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal

2026 || Cittànova

Sommaire

1_L'alimentation en eau potable 4

1.1_Organisation et fonctionnement de la distribution 4
1.2_Consommation 5
1.3_Plan du réseau 6

2_La gestion des eaux usées 7

3_La gestion des déchets 8

1_L'alimentation en eau potable

1.1_Organisation et fonctionnement de la distribution

La commune de Boscamnant est adhérente au syndicat mixte Eau 17, qui a créé la régie Eau 17 pour exploiter et gérer les services d'eau potable. Eau 17 est compétente, au 1er janvier 2023, pour la production et la distribution d'eau potable de 423 communes réparties sur 12 EPCI.

La commune de Boscamnant est alimentée par les captages de La Clotte et Saint-Martin d'Ary.

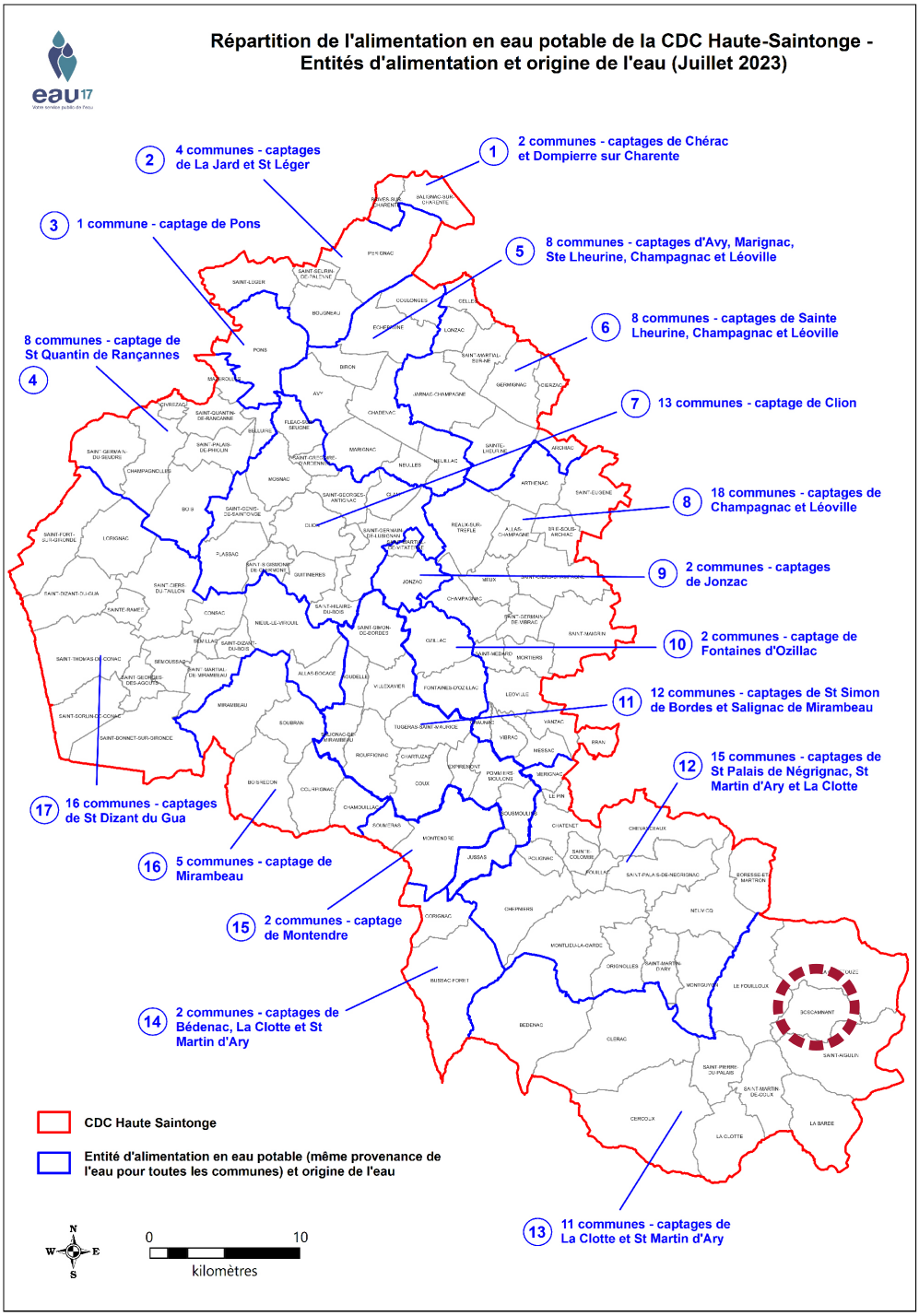

1.2_Consommation

Les captages de Saint-Martin-d'Ary et de La Clotte alimentent onze communes. Son volume maximum annuel de prélèvement autorisé est de 2 190 000 m³ sur la commune de La Clotte et de 1 460 000 m³ sur la commune de Saint-Martin-d'Ary soit un total de 3 650 000 m³.

Entre 2018 et 2022, pour chacune des communes ce volume maximal n'a pas été dépassé.

	2018	2019	2020	2021	2022
La Clotte	589 006 m³	657 512 m³	708 102 m³	645 620 m³	760 834 m³
Saint-Martin-d'Ary	311 706 m³	161 724 m³	408 986 m³	405 735 m³	301 407 m³

Volume annuel prélevé sur les captages de Saint-Martin-d'Ary et La Clotte

Il est possible de noter que l'indice linéaire de pertes par kilomètre de réseau et par jour est en diminution continue sur la période 2020-2022 passant de 1,41 m³ à 1,27 m³. Néanmoins, ce niveau de pertes est considéré comme élevé selon le référentiel de l'INRAE 2022.

2018	2019	2020	2021	2022
1,02 m³/j/km	1,30 m³/j/km	1,41 m³/j/km	1,28 m³/j/km	1,27 m³/j/km

Indice linéaire de pertes sur l'entité hydraulique de Montlieu-Montguyon

Afin de réduire ces pertes, des travaux de renouvellement d'eau potable ont été finalisés en 2023 sur les communes de Ste Colombe, Le Fouilloux et Chevanceaux; sont à l'étude sur les communes de St Martin d'Ary, Corignac, Chevanceaux bourg et Orignolles.

Sur la commune de Boscamnant, le nombre d'abonnés est passé de 129 en 2018, à 127 en 2022. Sur la même période, la consommation totale a légèrement diminuée, passant de 21 494 m³ à 20 013 m³.

La consommation moyenne par abonné entre ces deux périodes a diminué passant de 165 m³ en 2018 à 158 m³ en 2022.

Le tableau suivant montre l'évolution de la consommation d'eau potable à l'échelle de la commune de 2018 à 2022 :

2018	2019	2020	2021	2022
21 494 m³	21 650 m³	20 192 m³	22 454 m³	20 013 m³

Volumes consommés sur la commune

Rapporté au nombre d'habitants, en 2022, la consommation moyenne par habitant était de 57 m³. La commune ayant ciblé un scénario de croissance démographique amenant à une population totale de 398 habitants en 2035, la consommation totale de la commune peut être estimée à 22 686 m³ d'ici 10 ans.

1.3_Plan du réseau

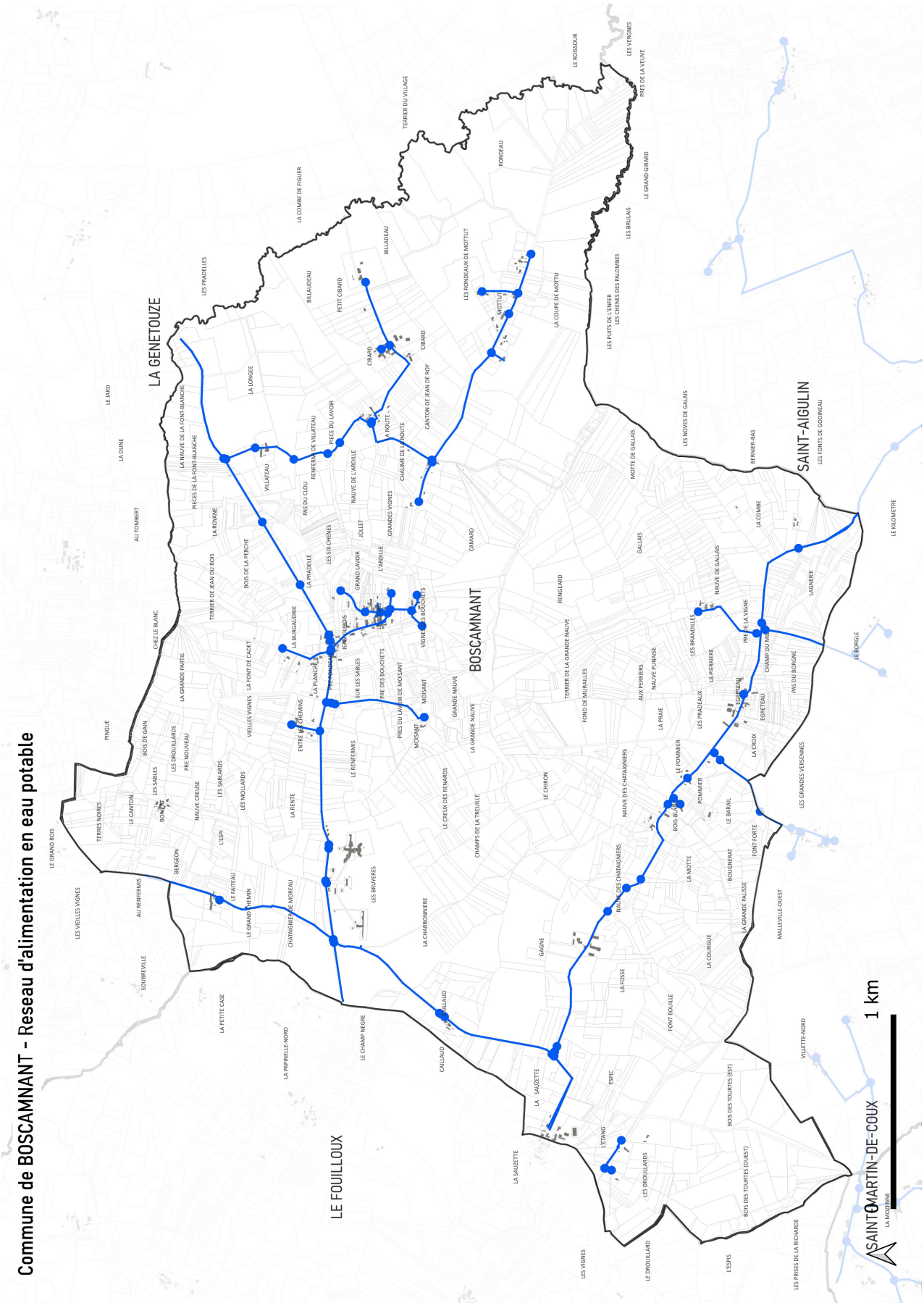

2_La gestion des eaux usées

La commune de Boscamnant n'est pas raccordée à un réseau d'assainissement collectif dans son intégralité. Une partie de l'assainissement est donc géré de manière individuelle sur la commune.

60 installations d'assainissement individuel du territoire communal ont fait l'objet d'un contrôle de fonctionnement ou d'exécution des travaux par le Service Public d'Assainissement Non Collectif en application de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôles des installations d'assainissement non collectif.

Le résultat de ces contrôles est détaillé dans le tableau suivant :

Résultat des contrôles	Nombre
Contrôle exécution conforme	23
Contrôle exécution non conforme	2
Installation non conforme	9
Installation présentant un danger pour la santé des personnes - non conforme	13
Installation sans risque apparent pour la salubrité publique ou l'environnement le jour du contrôle	6
Non respect de l'article L1331-1-1 du Code de la Santé Publique - non conforme	5
Voir liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation	2

Le détail des résultats des contrôles est développé ci dessous :

Contrôle exécution conforme : Installation ayant fait l'objet d'un contrôle d'exécution conforme à l'arrêté du 7 septembre 2009 (installation neuve)

Contrôle exécution non conforme : Installation ayant fait l'objet d'un contrôle d'exécution non conforme à l'arrêté du 7 septembre 2009 (installation neuve)

Installation non conforme : installation ayant fait l'objet d'un contrôle de fonctionnement non conforme : installation incomplète, sous-dimensionnée ou présentant un dysfonctionnement – Travaux dans un délai de 1 an si vente

Installation présentant un danger pour la santé des personnes - non conforme : installation ayant fait l'objet d'un contrôle de fonctionnement concluant à un danger pour la santé des personnes - Travaux dans un délai maximum de 4 ans réduit à 1 an

Installation sans risque apparent pour la salubrité publique ou l'environnement le jour du contrôle : installation ayant fait l'objet d'un contrôle de fonctionnement concluant à une absence de problème

Voir liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation : installation ayant fait l'objet d'un contrôle de fonctionnement concluant à des défauts d'entretien et d'usure

Au total sur la commune, ce sont donc 52% des installations contrôlées qui sont conformes ou qui ne présentent pas de danger pour l'environnement ou la salubrité publique.

3_La gestion des déchets

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2022-2027

Communauté des Communes de la Haute-Saintonge
7, rue Taillefer – CS70002
17500 JONZAC Cedex
05 46 48 12 11
contact@haute-saintonge.org

07/04/2022

Table des matières

Contexte 2

Gouvernance du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 3

1. Présentation du territoire 4
2. Gestion des déchets 6
3. Evolution des quantités collectées depuis 2014 7
4. Actions de réduction des déchets déjà engagées par la collectivité 10
5. Moyens humains présents sur le territoire pour développer et animer la réduction des déchets 12
6. Les publics cibles prioritaires 14
7. Caractérisation des ordures ménagères 15
8. Synthèse de l'état des lieux 17
9. Objectifs du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés ... 19
10. Indicateurs de suivi du PLPDMA 19
11. Mise en place des actions de réduction des déchets pour atteindre les objectifs définis précédemment 21

Annexes

Annexe 1 : Carte du territoire

Annexe 2 : Fiches Action détaillées

Annexe 3 : Bilan de l'ancien programme local de prévention des déchets

Contexte

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 définit un objectif de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2020 par rapport à 2010. Cet objectif est repris par le plan régional de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Nouvelle Aquitaine.

Mettre en place un programme local de prévention des déchets permet à la collectivité de limiter le recours à l'enfouissement, de maîtriser les coûts de gestion des déchets et plus largement de faire le lien avec d'autres politiques de développement durable.

Depuis plusieurs années, la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge a instauré une politique de réduction des déchets par différentes actions.

Tout d'abord en 2009, la collectivité a lancé une opération de compostage domestique afin d'inciter les administrés à composter leurs biodéchets plutôt que de les jeter dans les ordures ménagères.

Ensuite, de 2011 à 2015, la Communauté des Communes a choisi de mettre en place un programme local de prévention des déchets ciblant en priorité les ordures ménagères et assimilés. Fin 2015, pari tenu pour la collectivité puisque les ordures ménagères et assimilés ont diminué de 7%.

De 2016 à aujourd'hui, la collectivité a poursuivi ses actions de réduction des déchets déjà en place mais sans cadre bien établi ni d'objectifs clairement définis.

De plus, le territoire de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge est engagé dans de nombreux projets (TEPOS, PCAET, LEADER, Cit'ergie,…) incluant tous une partie sur la réduction des déchets, le gaspillage alimentaire etc. Il est donc important qu'un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés soit structuré et déployé sur l'ensemble du territoire.

Il est à rappeler également que l'élaboration d'un programme de prévention des déchets ménagers est obligatoire pour les collectivités en charge de la gestion des déchets depuis le 1er janvier 2012.

Ce nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) a pour objectif de diminuer de 12% la quantité de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Haute-Saintonge d'ici fin 2027.

Gouvernance du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Pour l'élaboration de ce nouveau PLPDMA, la collectivité a mis en place une nouvelle organisation de suivi et d'élaboration :

Le Comité de Pilotage :

Il est composé des élus du groupe Prévention de la Commission Déchets et des techniciens du service Déchets.

Son rôle est d'élaborer le diagnostic du territoire, de définir les membres de la CCES et de suivre pas à pas l'évolution du PLPDMA.

Le Comité Technique :

Il est composé des membres du comité de pilotage et du conseil de développement (société civile).

Son rôle est de fixer les objectifs du programme et de construire les fiches action qui seront menées dans le cadre du PLPDMA.

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) :

Elle est composée :

- Des élus de la Commission Déchets
- Des techniciens du service déchets
- Du Pôle économie de la CDCHS
- Du Président de la commission Economie Sociale et de la responsable de la commission
- Des membres du conseil de développement
- D'un représentant du conseil régional
- De l'ADEME
- Des chambres consulaires (CCCI et CMA)
- Des recycleries du territoire

Son rôle est d'émettre un avis sur la construction du PLPDMA, de l'enrichir au besoin et de valider son contenu.

Un fois le PLPDMA validé par le conseil communautaire, la CCES sera consultée pour toute révision du PLPDMA ainsi que pour tous les bilans effectués.

1. Présentation du territoire

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge est un établissement public de coopération intercommunal créé en décembre 1992.

Constitué de 123 communes à sa création, il a subi plusieurs modifications au cours des années :

- 1er janvier 2014 : fusion avec la Communauté de Communes de la Région de Pons. La collectivité passe de 123 à 131 communes
- 1er janvier 2016 : création d'une nouvelle commune Réaux-sur-Trèfle par la fusion de trois communes existantes. La collectivité passe de 131 à 129 communes

Au 1er janvier 2021, la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge (CDCHS) est donc composée de 129 communes regroupant 68 107 habitants. (Voir carte du territoire en annexe 1).

La CDCHS est un territoire rural composé de :

- 3 communes avec plus de 3 000 habitants : Jonzac, Montendre et Pons
- 10 communes comprises entre 1 000 et 2 000 habitants
- 32 communes comprises entre 500 et 1 000 habitants
- 84 communes de moins de 500 habitants

Typologie de la population :

Selon les chiffres INSEE 2018, quelques précisions sur la typologie de la population du territoire :

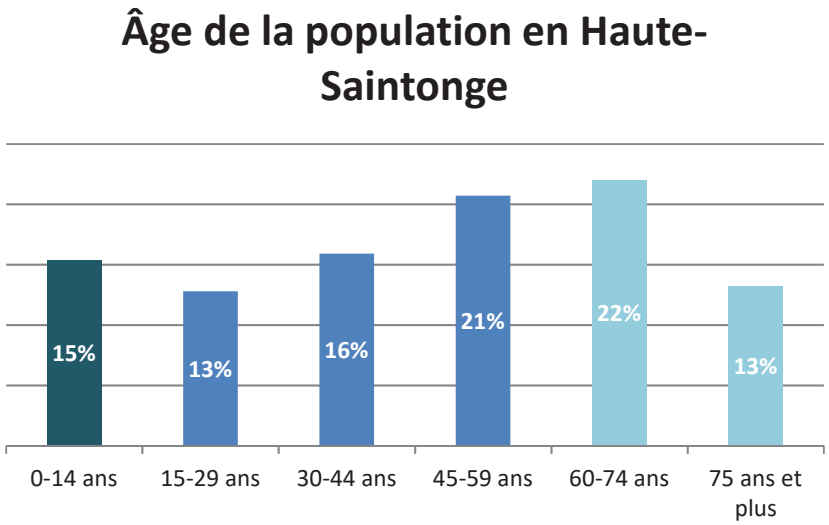

35% des habitants de la Haute-Saintonge ont plus de 60 ans. Sachant que les tranches d'âge dominantes sont celles des 45-59 ans et 60-74 ans.

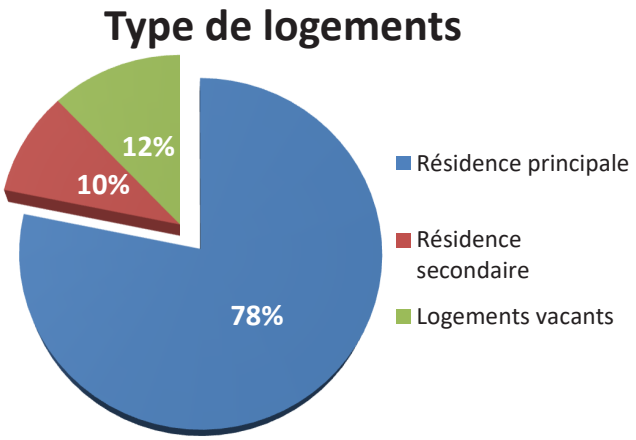

Le territoire possède peu de résidences secondaires et le SCOT intègre la rénovation des logements vacants. Il faut noter que 90% des résidences sont des maisons.

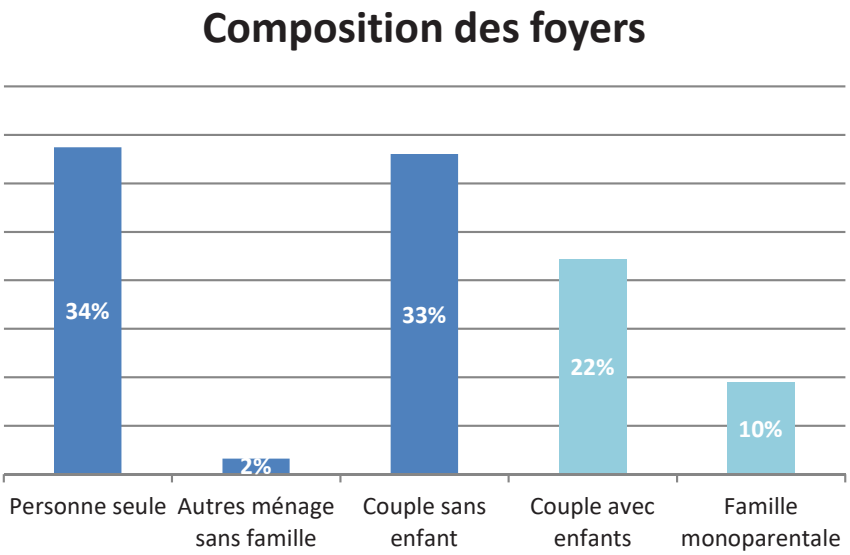

69% des foyers sont des foyers sans enfant, ce qui correspond avec l'âge plutôt vieillissant de la population. Il est à noter que les foyers sont composés en moyenne de 2,13 personnes.

Population touristique

La CDCHS n'est pas impactée par une population touristique en période estivale.

En revanche, grâce à ses sites communautaires, une population touristique est présente toute l'année de manière constante :

- Les thermes de Jonzac accueillent près de 20 000 curistes à l'année de mi-février à mi-décembre. Cette population est essentiellement concentrée sur la commune de Jonzac et les communes des alentours
- Les Antilles de Jonzac : le site accueille plus de 400 000 visiteurs par an venus de Haute-Saintonge mais également beaucoup de Gironde voire plus loin
- Le labyrinthe Mysterra : situé à Montendre, le site a ouvert ses portes au printemps

2018

- La Maison de la Vigne et des Saveurs : site localisé à Archiac, il est ouvert toute l'année et propose des animations pour Pâques et pour les vendanges notamment
- Le circuit de Haute-Saintonge : situé à La Génétouze propose toute l'année des activités et il possède un restaurant sur site
- La Maison de la Forêt : basée à Montlieu la Garde, elle accueille les scolaires et le grand public toute l'année
- Le pôle nature de Vitrezay : situé à St Sorlin de Cônac, les visiteurs peuvent se restaurer sur place, point de départ des croisières sur le bateau Le Saintongeais
- L'école de Voile de Port Maubert : située à St Fort sur Gironde au cœur des marais, elle propose plusieurs activités nautiques
- Ville de Pons : le centre historique et le donjon de la ville de Pons accueille une population touristique durant la saison estivale ce qui accroît la fréquentation des restaurants de la ville

2. Gestion des déchets

La CDCHS possède les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le financement du service est réalisé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

La redevance spéciale réservée aux gros producteurs est en cours de mise en place pour une application dès janvier 2022.

La collecte des déchets

Le territoire est collecté de deux manières différentes :

Mode de collecte		**Nombre de communes concernées**	**Fréquence**
Régie	SICN	27 communes concernées dans le sud du territoire	Tous les 10 jours pour les OM et la CS
Prestation privée	SUEZ	102 communes	Tous les 10 jours pour les OM et la CS sauf bourgs de Jonzac, Montendre, Pons, Mirambeau, St Genis et Pérignac

La fréquence de collecte à 10 jours pour les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective a été mise en place à partir de juillet 2019 pour 15 communes test, à partir de septembre 2019 pour les 27 communes collectées en régie et à partir de janvier 2020 pour le reste des communes collectées via le prestataire.

L'objectif de ce changement de fréquence est de mieux gérer le flux de collecte sélective qui a augmenté avec l'arrivée de l'extension des consignes de tri à ces mêmes dates pour les 3 secteurs.

La fréquence de collecte a donc été augmentée à 10 jours au lieu de 15 jours pour la collecte sélective et diminuée de C1 à tous les 10 jours pour les ordures ménagères résiduelles.

3. Evolution des quantités collectées depuis 2014

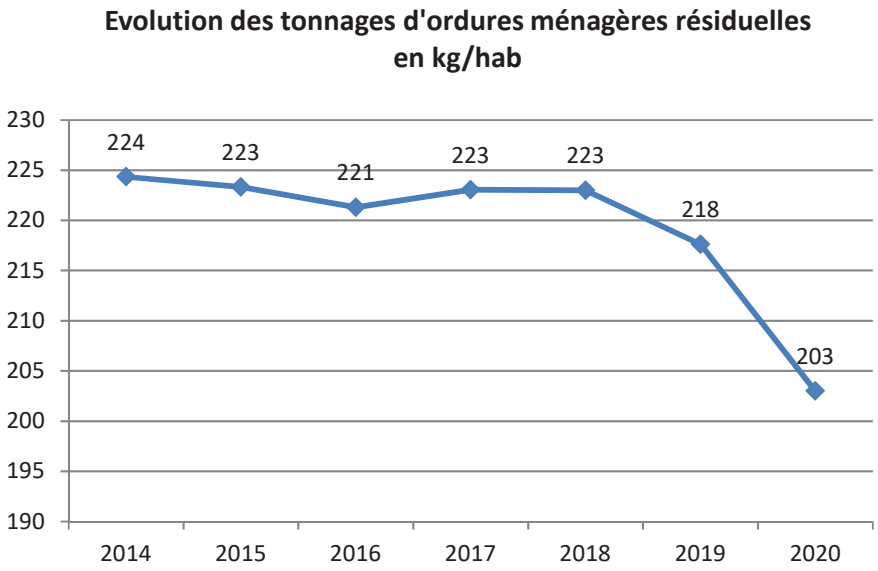

Il faut noter que la redevance spéciale n'était pas encore mise en place sur le territoire de la Haute-Saintonge en 2020. Les tonnages de déchets assimilés des entreprises sont donc compris dans les quantités collectées par habitant. Entre 2014 et 2020, le tonnage d'OMR a diminué de 9%.

Il faut noter que l'année 2020 a connu une crise sanitaire qui peut être en partie responsable de cette forte baisse.

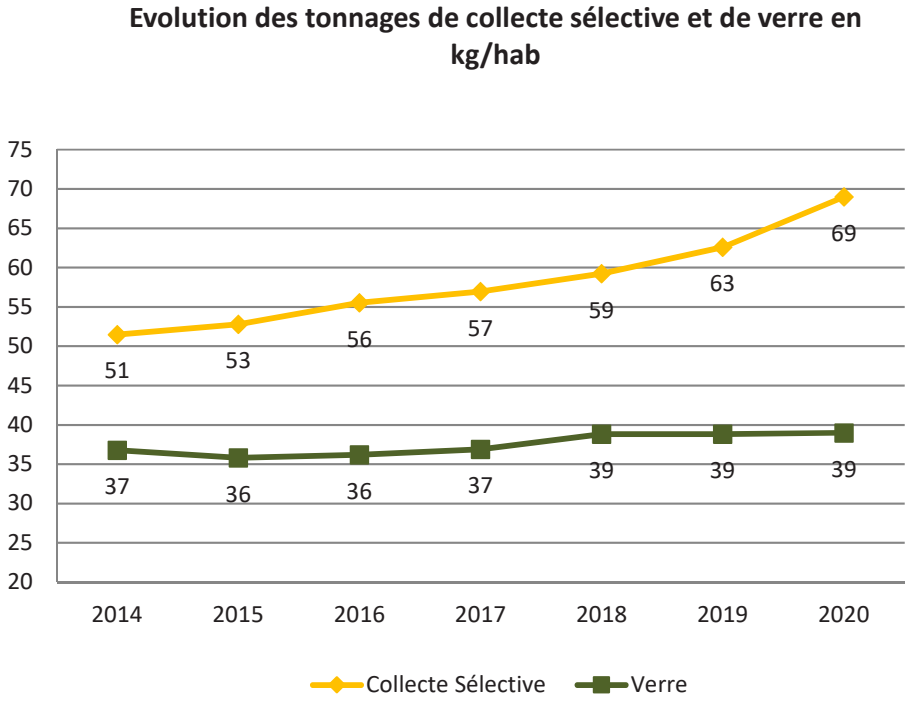

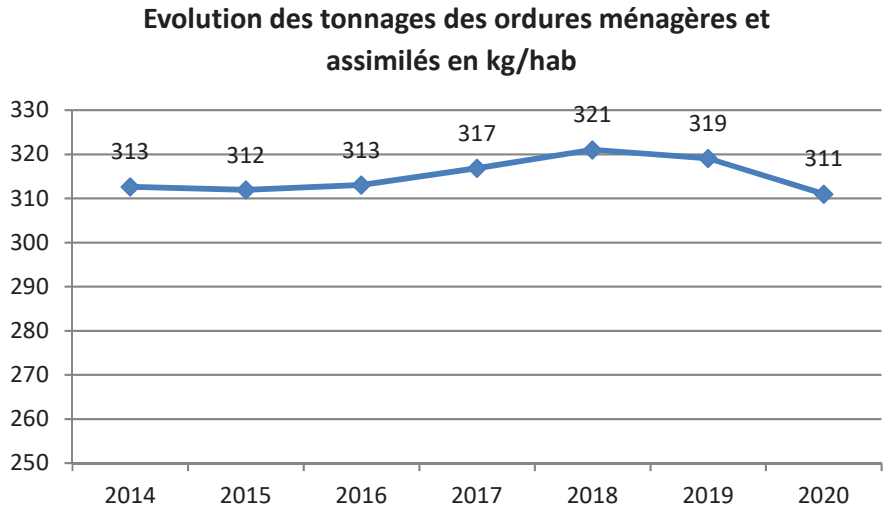

L'année de référence prise en compte est l'année 2014, date de la fusion de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge avec la Communauté de Communes de la Région de Pons sur laquelle aucun programme local de prévention des déchets n'était engagé à l'époque.

Durant 3 ans, la quantité d'ordures ménagères résiduelles produite n'a pas montré d'évolution significative alors qu'elle a augmenté en 2017 et 2018 pour diminuer en 2019 et plus encore en 2020. Cela peut s'expliquer par la mise en place de l'extension des consignes de tri sur une partie du territoire. La quantité de collecte sélective (verre, emballages et papiers) ne cesse, quant à elle, d'augmenter.

Pour la première année depuis la fin du programme local de prévention des déchets (2011-2015), le tonnage d'ordures ménagères et assimilés a diminué alors qu'il n'avait qu'augmenté jusque-là. -2,5% en 1 an et -0,6% depuis 2014.

Concernant les tonnages de déchèterie, on constate une diminution importante de la quantité de déchets verts en 2018 et une stabilisation en 2019, cela est dû aux différents partenariats mis en place avec des agriculteurs locaux, -14% entre 2017 et 2018. La forte diminution entre 2019 et 2020 est essentiellement liée au confinement de la population au printemps pendant lequel l'accès en déchèterie se faisait sur rendez-vous et était très limité.

En revanche, malgré une augmentation constante de la quantité de déchets d'éléments d'ameublement (DEA) collectés (5 déchèteries sur 6 équipées depuis 2019), les tonnages de tout-venant n'évoluent pas beaucoup.

Concernant les autres flux, ils sont plutôt stables.

Evolution des tonnages de tout-venant et déchets verts de 2014 à 2020 en kg/hab

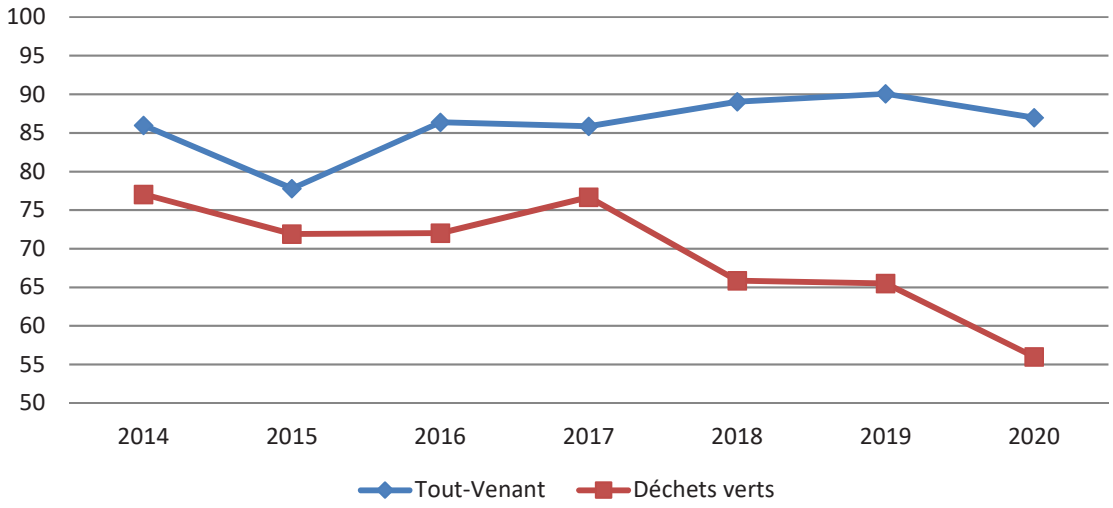

Evolution des tonnages en déchèterie de 2014 à 2020 en kg/hab

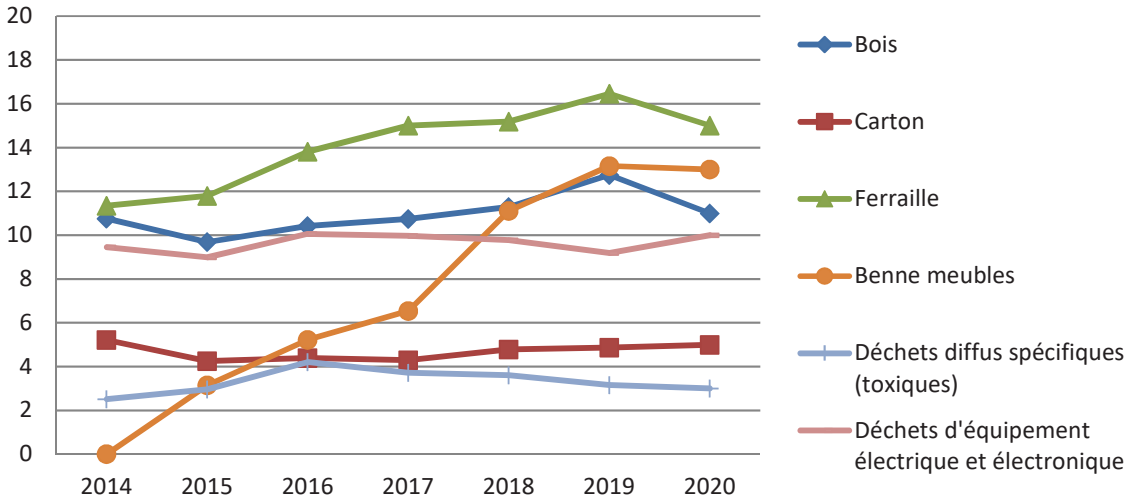

Il est à noter que toutes les déchèteries sont accessibles aux professionnels qu'ils soient du territoire de Haute-Saintonge ou non. Chaque apport est soumis à facturation pour le tout-venant, les déchets verts et les gravats.

Les déchèteries étant avant tout destinées aux usagers particuliers les normes de sécurité sont respectées dans ce sens. C'est avec la mise en place d'un nouveau système de garde-corps que les tonnages de déchets verts ont diminué. En effet, les professionnels ont préféré apporter leurs déchets chez des partenaires locaux facilitant ainsi le déchargement de leurs camions.

La fréquentation des déchèteries par les professionnels peut également expliquer les tonnages de tout-venant qui restent stables voir même augmentent légèrement chaque année.

9

4. Actions de réduction des déchets déjà engagées par la collectivité

Un programme local de prévention des déchets a été établi et suivi de 2011 à 2015. A la fin du programme, la production d'ordures ménagères et assimilés avait diminué de 7%. Le bilan des cinq années du programme est joint en annexe 2 du présent document.

A partir de 2016, il n'y a pas eu de programme de prévention clairement défini. En revanche, la collectivité a continué de développer les actions « phares » de réduction des déchets.

Promotion du compostage domestique

La collectivité incite les administrés à pratiquer le compostage depuis 2009 via la mise à disposition gratuite de composteurs individuels à chaque foyer. Fin 2020, 33% des foyers de la Haute-Saintonge avaient déclaré pratiquer le compostage que ce soit en tas ou via un composteur distribué par la collectivité.

Lors d'une enquête réalisée auprès des habitants en 2013, la collectivité a pu constater qu'une grande partie de la population ne compostait pas ses biodéchets mais ne les jeter pas forcément dans les ordures ménagères. En effet, le territoire étant rural, les administrés ont pour habitude de donner les restes aux animaux tels que les chiens ou les poules ou bien de faire un compost en tas dans le fond du jardin.

Mise en place de la collecte des textiles

En 2011 des bornes de collecte des textiles ont été installées sur le territoire par les associations. A ce jour il y a 73 bornes installées pour 62 points de collecte. En moyenne 3 kg/hab sont collectées chaque année.

Diminution du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires

Le service de gestion des déchets s'est associé à la diététicienne de la collectivité pour intervenir dans les communes possédant un restaurant scolaire afin de les aider à réduire le gaspillage alimentaire.

Des pesées des restes de préparation et des restes de repas ont donc été réalisées sur une semaine dans 17 restaurants scolaires. A la suite de cela, il a été donné des conseils sur les proportions à préparer, sur l'organisation du service, sur les techniques pour inciter les enfants à goûter.

Distribution de l'autocollant Stop-Pub dans les foyers

La publicité représente 10 kg/hab/an. C'est pourquoi la collectivité a choisi de distribuer des autocollants STOP PUB à ses administrés. En 2015, 28% des foyers avaient choisi d'apposer un STOP PUB sur leur boite aux lettres soit une augmentation de 10 % en 5 cinq ans.

A la fin du programme de prévention le suivi de la distribution des autocollants a été arrêté mais leur distribution a continué. Sur le territoire rural de la collectivité, la publicité est distribuée majoritairement par La Poste. L'autocollant STOP PUB est donc respecté.

Afin de faire connaître la démarche à tous les administrés, un autocollant Stop-Pub a été glissé dans les courriers concernant l'extension des consignes de tri distribués dans chacune

des boites aux lettres de Haute-Saintonge soit 30 000 foyers en 2019.

Promotion du réemploi

En 2011, une recyclerie a été ouverte en partenariat avec Emmaüs sur la déchèterie de Guitinières. Les agents de la déchèterie mettent de côté les biens apportés par les administrés qui sont en bon état et Emmaüs vient les récupérer une fois par semaine. Cette action a été étendue sur les 5 autres déchèteries de la collectivité les années suivantes.

Des partenariats ont depuis été passés avec d'autres associations notamment le chantier d'insertion « La Glanerie du Moulin » pour la déchèterie de Pons et l'association « Le Moulin Solidaire » pour les déchèteries de Montendre et St Aigulin.

Il est cependant impossible de connaître le poids détourné des déchèteries car il n'y a pas de pont-bascule sur les installations.

Privilégier le retour au sol des déchets verts

La collectivité incite les gros producteurs de déchets verts, notamment les professionnels venant en déchèteries et les communes à éliminer leurs déchets verts autrement qu'en déchèterie. Plusieurs agriculteurs sont en demande de déchets verts à épandre dans leurs champs. Les gros producteurs vont de ce fait apporter leurs déchets verts directement là-bas sans passer par les déchèteries.

Grâce à cela, les tonnages de déchets verts apportés en déchèteries ont diminué de 14% entre 2017 et 2018.

Compatibilités avec les autres projets de la collectivité

La collectivité est engagée dans plusieurs projets environnementaux comme :

- TEPOS
- PCAET
- Cit'ergie
- LEADER

La plupart de ces projets intègrent une partie sur la gestion des déchets notamment la réduction des déchets avec le gaspillage alimentaire.

La collectivité a également engagé une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) en 2015 qui a été mise en pause par manque d'animateur. Les élus souhaitent que ce projet reprenne vie.

Ces projets viennent en appui pour soutenir et développer la prévention des déchets.

5. Moyens humains présents sur le territoire pour développer et animer la réduction des déchets

Le service de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le service compte six personnes :

- Le directeur du pôle Energie et Environnement qui partage son temps entre la gestion des déchets et l'énergie
- Une animatrice prévention des déchets qui a pour mission également la partie administrative du service
- Un technicien de collecte qui gère la collecte des ordures ménagères et assimilés ainsi que les déchèteries
- Un référent déchèterie qui s'assure du bon fonctionnement des déchèteries du territoire et fait le lien entre les agents et le service
- Un agent de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets dont la mission consiste à la sensibilisation du public. Il intervient dans les écoles mais également dans toutes les structures demandant son intervention
- Un animateur prévention et collecte dont la mission consiste à assister l'animatrice prévention et le technicien de collecte dans la mise en œuvre des projets et leur suivi sur le terrain

L'agent de sensibilisation et l'animateur prévention ont également pour mission commune de conseiller les entreprises sur la gestion de leurs déchets, notamment depuis le passage de la collecte à 10 jours. Ils les aident donc à mettre en place le tri sélectif, le tri des papiers de bureau et les conseillent sur les actions à mettre en place pour réduire leur production de déchets.

Les autres services de la collectivité

Plusieurs services de la collectivité peuvent entrer en jeu pour permettre une bonne animation du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, notamment :

- Le service communication permettant ainsi une diffusion des informations auprès du grand public par le biais des réseaux sociaux, du site internet ou encore de documents écrits
- Le service comptabilité permettant la réalisation de la matrice des coûts et ainsi avoir une meilleure vision sur les coûts de la prévention des déchets par rapport aux coûts du tri ou de la collecte et du traitement
- Le service économie pour créer un lien avec les entreprises du territoire et ainsi faire progresser leur vision de la gestion des déchets
- Le service diététique concernant les actions relatives au gaspillage alimentaire
- Le service tourisme dans le cadre de la manifestation Haute-Saintonge Propre qui consiste à ramasser les dépôts sauvages dans les communes

Les associations du territoire

- Le Moulin Solidaire, située à Cercoux, l'association propose, un café associatif, une recyclerie mais également une épicerie coopérative bio et solidaire. L'objectif premier de cette association est de créer du lien social mais grâce à ses actions elle participe à la réduction des déchets par le biais du réemploi. En effet, elle propose aussi des ateliers de valorisation pour apprendre les administrés à réparer leurs biens plutôt que de les jeter

- La Glanerie du Moulin : il s'agit d'un chantier d'insertion porté par le centre socioculturel de Pons. Cette association participe à la réduction des déchets par le réemploi et donc le détournement des tonnages de déchèterie. L'association collecte directement du mobilier, ou les récupère à la déchèterie de Pons. Elle les relooke ou les réutilise comme matériaux pour la fabrication d'autres biens de décoration, d'ameublement ou autre. Ces nouveaux objets ou meubles sont revendus dans l'un des deux magasins sur la commune de Pons, dont l'un est situé en centre-ville. Le centre socioculturel a également mis en place en centre-ville un espace de gratuité pour les familles, lequel participe à la limitation des déchets par le réemploi et par la diminution des achats (vêtements, fournitures scolaires, jeux, jouets, livres…)

- Associations sportives, culturelles et autres : il y a un bon nombre d'associations sur le territoire touchant différents publics. Chaque année, la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge leur accorde une subvention en demandant un justificatif concernant la mise en place d'actions de réduction des déchets telles que par exemple l'envoi par mail des convocations, l'utilisation de gobelets réutilisables

- L'association Saintonge boisée vivante est une association de défense de l'environnement, elle peut donc être un relais pour la communication sur la réduction des déchets. Il s'agit de la seule association environnementale présente sur le territoire.

Toutes ces associations peuvent être de bons relais à la communication sur la prévention des déchets auprès des administrés des différentes communes.

6. Les publics cibles prioritaires

Suite au diagnostic du territoire, plusieurs catégories de publics cibles prioritaires apparaissent :

- **Les élus** : les collectivités ont un rôle important dans la prévention des déchets, ce sont les ambassadeurs de la prévention. En effet, l'éco-exemplarité est nécessaire pour donner envie aux administrés de s'investir dans cette démarche. L'important est donc de sensibiliser les élus à la prévention des déchets ainsi que les employés communaux afin que certaines actions soient mises en place au sein des communes, notamment sur la gestion des espaces verts et du gaspillage alimentaire.

- **Les producteurs de biodéchets** tels les restaurateurs et cantines scolaires : la plupart d'entre eux n'ont pas connaissance de l'obligation du tri à la source des biodéchets, c'est pourquoi il sera important de les informer de cette réglementation. Il est nécessaire de former l'ensemble des agents de restauration (individuelle ou collective) que ce soit le personnel de cuisine ou de salle afin qu'ils comprennent les enjeux de la réduction du gaspillage alimentaire mais également qu'ils puissent orienter les convives sur leur consommation en fonction de leur appétit.

- **Les entreprises** : actuellement tous leurs déchets sont collectés en même temps que les déchets des ménages sans aucune compensation financière. Leur production de déchets est donc comptabilisée avec les déchets des ménages ce qui augmente le tonnage par habitant collecté chaque année. L'important est de faire prendre conscience aux entreprises du coût réel de leur production de déchets pour ainsi les inciter à mettre en place des actions de tri et de réduction des déchets. Ceci va être mis en œuvre par l'application de la redevance spéciale.

- **Les syndicats de copropriété, les campings** : il est nécessaire d'accompagner ces établissements dans une meilleure gestion de leurs déchets afin que les locataires et vacanciers soient plus enclins à trier leurs déchets. Ce sont également des lieux privilégiés pour la mise en place de sites de compostage partagé.

- **Les scolaires** : les nouvelles générations sont une porte d'entrée à la sensibilisation au tri et à la réduction des déchets. De plus, cet aspect environnemental s'inclut progressivement dans les programmes scolaires. Tous les établissements scolaires sont concernés de l'école élémentaire jusqu'au lycée.

- **Les associations** : par leurs diverses manifestations elles peuvent véhiculer les pratiques de prévention des déchets. Exemple des Gratiférias organisées sur le territoire où le réemploi des biens est mis en avant plutôt que l'achat d'objets neufs. Ce genre de manifestations s'associent souvent aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire par le biais des recycleries en place sur le territoire de la Haute-Saintonge.

- **Les ménages** : ce sont les premiers consommateurs du territoire et ils peuvent être sensibilisés par n'importe quel biais comme au restaurant, pendant leurs vacances, lors des animations proposées sur le territoire.

- **Etablissements de santé** : leur activité génère une forte production de biodéchets dû au gaspillage alimentaire

7. Caractérisation des ordures ménagères

Une caractérisation des ordures ménagères a été réalisée le mardi 17 décembre 2019.

6 tournées réparties sur le territoire ont été caractérisées. Certaines étaient déjà en extension de consignes de tri avec collecte tous les 10 jours pour les OM et la CS d'autres non.

Voici les résultats :

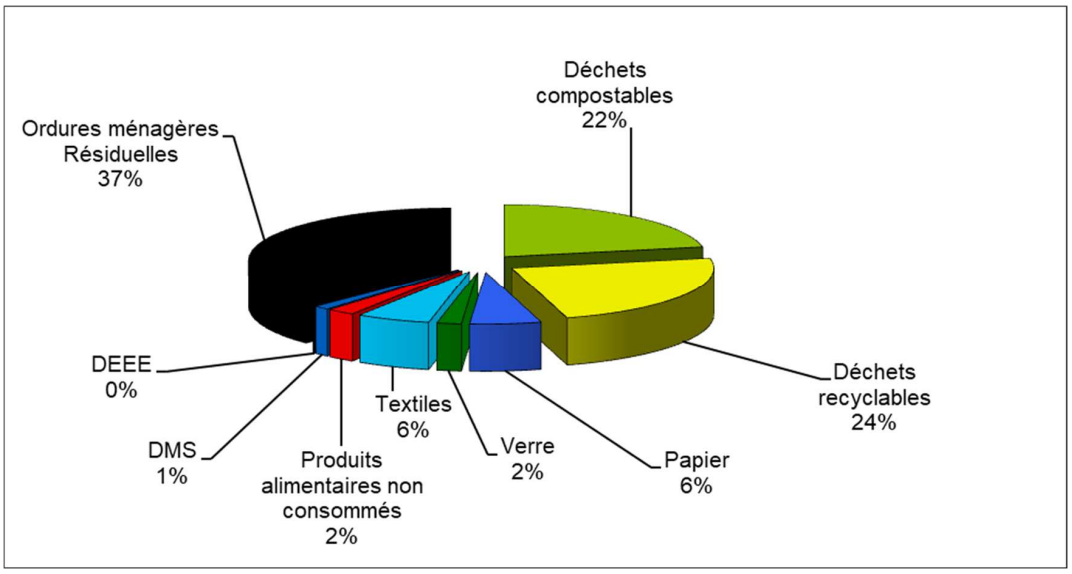

On constate que seulement 37% sont des ordures ménagères résiduelles. 38% des déchets caractérisés devraient être triés soit dans la collecte sélective, soit dans les bornes d'apport volontaire de verre ou de textiles et 22% des déchets pourraient être compostés.

Nous avons toutefois noté la faible présence de déchets dangereux et de déchets d'équipement électrique et électronique.

Grâce aux différentes caractérisations réalisées au cours du précédent programme local de prévention des déchets, on peut analyser l'évolution de la composition des ordures ménagères :

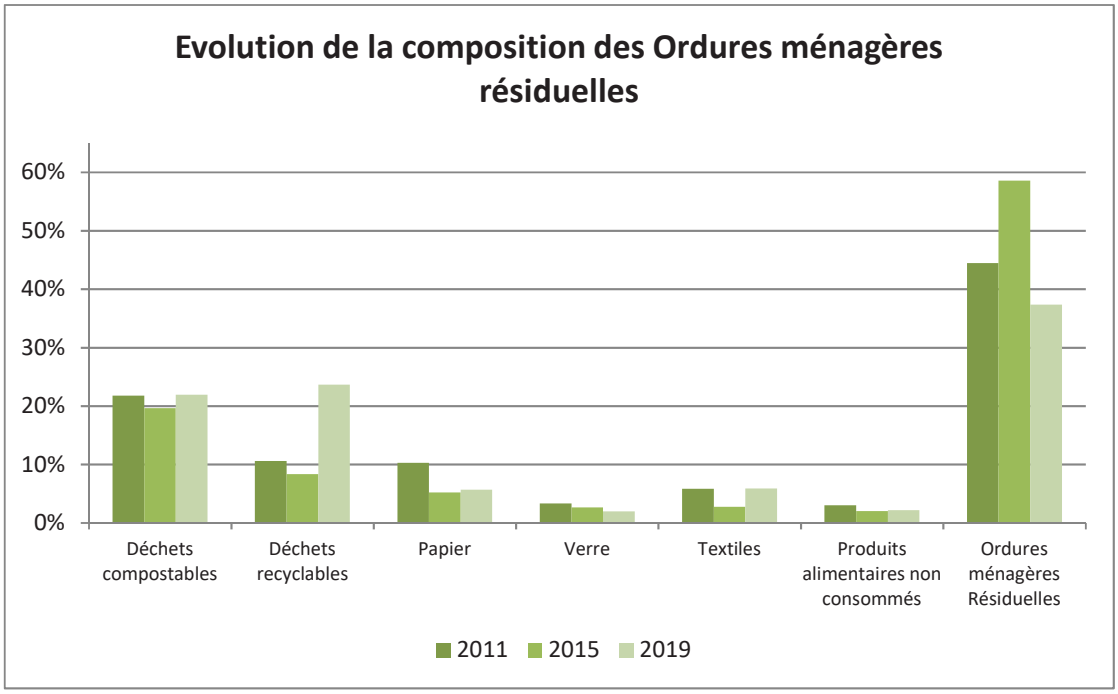

On peut noter que sur la période du programme local de prévention des déchets il y a eu une évolution positive permettant d'avoir près de 60% de réelles ordures ménagères résiduelles dans l'échantillon.

Le fait que la part de déchets recyclables soit élevée en 2019 est dû à la comptabilisation des emballages rentrant dans l'extension du tri dans cette catégorie alors que toutes les communes n'avaient pas encore reçu les nouvelles consignes.

Concernant les déchets compostables, il n'y a pas d'évolution malgré le taux d'équipement des foyers en composteurs domestiques qui augmente.

Une nouvelle caractérisation sera réalisée en début d'année 2022 pour avoir un point de départ à jour pour le nouveau programme local de prévention.

8. Synthèse de l'état des lieux

ATOUTS	FAIBLESSES
Réduction des déchets déjà abordée sur le territoire depuis 2011 Territoire engagé dans plusieurs démarches environnementales (TEPOS, Cit'ergie, PCAET, Leader) Mise en place de la redevance spéciale prévue en 2022 Peu de logements collectifs Bonne performance de tri, ce qui signifie que les administrés s'impliquent dans la gestion des déchets Changement des fréquences de collecte pour un passage tous les 10 jours en OM et en CS	Manque de communication auprès des habitants sur le traitement des différents déchets après le tri entre autres Pas de service communication juste graphisme Augmentation constante du tout-venant malgré les nouvelles filières et les actions engagées Territoire rural dispersé, pas facile de rassembler la population autour d'un évènement
OPPORTUNITES	**MENACES**
Passage à l'extension des consignes de tri en janvier 2020 Obligation du tri à la source des biodéchets La modification du comportement d'achat suite à la crise sanitaire (exemple engouement pour le vrac, le local…) Elections municipales en 2020 : nouvelle dynamique avec de nouvelles idées	Manque d'associations environnementales sur le territoire Population touristique (curistes) toute l'année Elections municipales en 2020 selon l'intérêt porté à la prévention des déchets

Du fait que le territoire soit engagé dans une démarche de prévention des déchets depuis plusieurs années, les administrés ont déjà pu entendre des informations à ce sujet. La communication sur la prévention des déchets ne part donc pas de zéro. Cela permettra également de cibler les types de communication qui fonctionnent auprès des administrés.

Concernant l'extension des consignes de tri, cela permettra de faciliter le geste de tri pour les personnes ne résidant pas en Haute-Saintonge comme les curistes par exemple qui viennent d'autres régions où l'extension est déjà en place.

Le tri à la source des biodéchets va quant à lui permettre de développer le compostage sur tout le territoire de la Haute-Saintonge et donc de faire connaître la réduction des déchets à

la population y compris les touristes car des zones de compostage partagé vont être installées dans les communes les plus importantes.

La caractérisation des ordures ménagères résiduelles et le diagnostic effectué précédemment permettent d'identifier des gisements d'évitement prioritaires ainsi que les publics cibles associés :

Gisement d'évitement selon la caractérisation des ordures ménagères du 17 décembre 2019 :

	Tonnages	%	kg/hab/an	Gisements potentiels d'évitement Tonnes
Déchets compostables	63,15	22%	***48***	**3 238**
Déchets recyclables	68,05	24%	***51***	**3 489**
Papier	16,35	6%	***12***	**838**
Verre	5,60	2%	***4***	**287**
Textiles	16,90	6%	***13***	**867**
Produits alimentaires non consommés	6,30	2%	***5***	**323**
DMS	3,45	1%	***3***	**177**
DEEE	0,55	0%	***0***	**28**
Ordures ménagères Résiduelles	107,40	37%	***81***	**5 507**
	287,75	**100%**	***217***	**14 754**

Gisements d'évitement	Thématiques d'action	Publics-cibles	Secteurs d'activité
1/ les déchets recyclables + papiers	Mise en place de l'extension des consignes de tri sur tout le territoire et forte communication sur le sujet	Particuliers	Domestique
2/ les déchets compostables	Promotion du compostage domestique et développement du compostage partagé de quartier et en pied d'immeuble	Particuliers et professionnels de la restauration	Domestique et restauration
3/ le textile	Communication sur le réemploi, les associations locales et les colonnes de récupération de textiles	Particuliers et professionnels	Milieu de la santé (hôpitaux, EHPAD,…)
4/ le verre	Communication sur le recyclage du verre à l'infini	Particuliers	Domestique

9. Objectifs du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

On n'a pu constater ces dernières années que le tonnage par habitant de déchets ménagers et assimilés ne cesse d'augmenter ; conséquence de l'augmentation constante des déchets verts et du tout venant en déchèterie. Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles quant à lui reste relativement constant face à une progression du tonnage de la collecte sélective.

C'est pourquoi, les prévisions du plan national de prévention des déchets, -10% de déchets ménagers entre 2010 et 2020, n'ont pas été atteintes en Haute-Saintonge. En effet, en 2020, nous aurions dû atteindre 461 kg/hab/an alors que nous sommes à 536 kg/hab/an en 2019.

Objectif de diminution des déchets ménagers et assimilés durant les 6 ans du programme local de prévention fixé par le comité technique **-12%** :

	Année de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Année	**2019**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
Tonnage en kg/hab	**536**	512	504	496	488	480	**472**
		-12%					

En terme d'ordures ménagères résiduelles, la collectivité souhaite passer sous la barre des 200 kg/hab/an. Objectif ambitieux mais réalisable sachant que selon la caractérisation des ordures ménagères, plus de 20% sont des déchets fermentescibles qui doivent être détournés des ISDND d'ici 2025.

Objectif de diminution des ordures ménagères résiduelles durant les 6 ans du programme local de prévention fixé par le comité technique **-12%** :

	Année de référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Année	**2019**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
Tonnage en kg/hab	**218**	208	205	202	199	195	**192**
		-12%					

En se fixant un objectif de diminution de 12% des déchets ménagers et assimilés, la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge se fixe un objectif plus ambitieux que celui du plan national de prévention des déchets.

Les actions de réduction des déchets devront porter sur toutes les catégories de déchets pour pouvoir l'atteindre.

10. Indicateurs de suivi du PLPDMA

Ces indicateurs permettent de mesurer les impacts produits par les actions de réduction des déchets mises en œuvre sur la quantité et la qualité des déchets produits.

Ceux-ci sont les indicateurs généraux du programme. Chaque action a ses propres indicateurs de suivi d'impact et d'activité.

Indicateurs		Valeurs cibles / Valeurs réalisées	Unité	2022	2023	2024	2025	2026	2027
INDICATEURS D'IMPACT									
I 01	Budget engagé pour la prévention des déchets par rapport à l'année de référence	Valeurs cibles	€/hab	2%	2,5%	3%	3%	3,5%	4%
I 07	Pourcentage de relais mobilisés dans l'année (cumulé sur l'ensemble des années) par rapport au nombre total de relais identifiés	Valeurs cibles	%	5%	10%	10%	15%	20%	25%
I 08	Enquête : Evolution du nombre de gestes de prévention adoptés par les ménages.	Valeurs cibles	%		10%	10%	15%	15%	20%
I 10	Taux d'évolution des kg d'OMR/habitant par rapport à l'année de référence	Valeurs cibles	%	-2%	-4%	-6%	-8%	-10%	-12%
I 11	Taux d'évolution des kg de DMA/habitant par rapport à l'année de référence	Valeurs cibles	%	-2%	-4%	-6%	-8%	-10%	-12%
INDICATEURS D'ACTIVITÉ									
I 03	Effectif de l'équipe projet du programme (en ETP)	Valeurs cibles	ETP	1,5	1,5	2	2	2,5	2,5
I 04	Enquête : Evolution de la connaissance du programme de prévention et de ses enjeux par les agents, les relais, les partenaires et les élus de la collectivité	Valeurs cibles	%		10%	10%	15%	20%	25%
I 05	Pourcentage du nombre d'actions d'éco-exemplarité réalisées par la collectivité porteuse du programme par rapport au nombre total d'actions éco-exemplaires prévues	Valeurs cibles	%	25%	30%	50%	70%	80%	100%
I 06	Pourcentage de partenaires mobilisés dans l'année (cumulé sur l'ensemble des années) par rapport au nombre total de partenaires identifiés	Valeurs cibles	%	5%	10%	10%	15%	20%	25%
I 09	Matrice des coûts de l'ADEME validée dans SINOE	Valeurs cibles	Oui / Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

11. Mise en place des actions de réduction des déchets pour atteindre les objectifs définis précédemment

Les actions de réduction des déchets énoncées ci-dessous émanent du travail du comité technique.

	2022		2023		2024		2025		2026		2027	
	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Rédaction du PLPDMA et mise à jour												
Actions sur les déchets fermentescibles et les déchets verts												
Développer le broyage collectif												
Promouvoir le retour au sol												
Former des ambassadeurs du compostage												
Déployer les équipements de compostage												
Gestion des biodéchets des gros producteurs												
Actions sur le gaspillage alimentaire												
Lutte contre le gaspillage alimentaire hors domicile												
Lutte contre le gaspillage alimentaire												
Actions de communication												
Communication												
Sensibilisation des habitants												
Actions de réparation/réemploi												
Développer une filière de réparation												
Développer les recycleries de territoire												
Développer la filière textiles												
Actions d'Eco-exemplarité												
Eco-exemplarité des associations												
Eco-exemplarité des entreprises												
Eco-exemplarité des communes												

21